



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 8 avril 2014 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bernier	Roger Bélanger
Paul-Éloi Dufresne	Denise Lauzière
Ginette Moreau	Absente : Lucie Fréchette

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenu

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

Monsieur le Greffier dépose le rapport de réception dûment signé par les Conseillers.

14.04.17

Ouverture de la séance extraordinaire du 8 avril 2014

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

14.04.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2014

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 8 avril 2014.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 avril 2014.
3. **Adoption de règlement.**
 - 3.1 P1-14-848-16 (I-8).
4. **Finance et administration.**
 - 4.1 Avenant – Bail avec la SIQ.
 - 4.2 Location d'une roulotte pour le service incendie.
5. **Service du greffe.**
 - 5.1 Autorisation de signature - Transaction.
6. Levée de la séance extraordinaire du 8 avril 2014.

Adopté

14.04.19

Adoption de règlement

14.04.19.1

14-848-16 (I-8).

Sur proposition de monsieur Roger Bernier il est résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Que la Ville de Waterloo adopte le projet de modification du règlement de zonage P1-14-848-16, lequel a pour but :
« Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié au paragraphe f) intitulé « Zones industrielles I » dans la zone I-8 située aux abords de l'autoroute 10.

Afin d'y ajouter différents usages commerciaux.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 6 mai 2014 à 18H45 dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Waterloo.

Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
Adopté

14.04.20

Finances et administration

14.04.20.1

Avenant #2 – Bail locaux S.Q.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est partie à un bail de location de locaux avec la Société Immobilière du Québec (SIQ), pour les locaux de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE Les locaux loués sont d'une superficie de 457.62m² en espaces à bureaux et de 120.87m² en espace d'entreposage;

ATTENDU QUE La SIQ a fait parvenir au Directeur général l'avenant #2 dudit bail, lequel est reconduit à raison de 166.31\$ le mètre carré pour la partie bureaux, ce qui représente un montant annuel de 76 106.78\$;

ATTENDU QUE La partie entrepôt est au coût mensuel de 605\$, pour un montant annuel de 7 260.00 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général à signer l'avenant #2 du bail intervenu avec la Société immobilière du Québec, aux conditions ci-haut mentionnées.

Adopté

14.04.20.2

Roulotte pour les pompiers.

ATTENDU QUE La caserne de pompiers a subi une inspection, laquelle a démontré la présence de moisissures et de champignons;

ATTENDU QUE Cet établissement doit être détruit et nos pompiers ont besoin d'une nouvelle caserne;



No de résolution
ou annotation

14.04.21.1

14.04.21.1

Formulaires Municipales - No 3614-MG FLA-795

ATTENDU QUE La situation est urgente et que la construction d'une nouvelle caserne n'est pas prévue pour les prochains mois;

ATTENDU QUE Le Directeur de ce service est allé en appel d'offre afin de louer une roulotte pour servir de caserne temporaire;

ATTENDU Les soumissions reçues.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo autorise de Directeur du service incendie de procéder à la location d'une roulotte auprès de la compagnie Dickie Moore, au coût mensuel de 880\$ plus les taxes applicables (10 620\$ par année), en plus des frais d'installations représentant un coût de 13 079 \$ plus les taxes applicables (payable une seule fois peu importe la durée de la location).

Adopté

Service du greffe

Autorisation de signature de transaction.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo est partie prenante à un litige l'opposant à la compagnie 2543-4564 Québec Inc.;

ATTENDU QUE Ce litige a pris naissance suite à une transaction immobilière qui n'a pu se concrétiser en octobre 2004;

ATTENDU QUE, Dans le but d'obtenir un règlement à l'amiable, la Ville a demandé à ses procureurs de préparer une transaction qui serait à la satisfaction des parties.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pascal Russell
et résolu à trois contre deux, Messieurs Dufresne et Bernier ayant voté contre:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Directeur général et Greffier à signer ladite transaction, pour et au nom de la Ville.

Adopté

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

14.04.23

Varia



No de résolution
ou annotation

14.04.24

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 8 avril 2014 est levée à 19h10.

14.04.25

Prochaine assemblée

Mardi, le 6 mai 2014 à 19 heures.

Maire

Greffier

